

CR Audience Astreinte du 19/01/2015

Nancy, le 23 janvier 2015

Compte rendu de la réunion Astreinte Infrapôle Lorraine du 19 janvier 2015 à 14h00

La direction de l'Établissement lance une démarche de concertation sur le sujet de l'Astreinte.

Chaque OS doit désigner 3 participants à cette réunion.

Les OS doivent proposer une méthodologie de concertation, mettre en place un calendrier, détecter les éventuelles modifications d'organisation. La finalité est d'informer les CHSCT et si nécessaire mettre en place un accompagnement.

À 14H, la délégation UNSA prend place, l'équipe de direction arrive (DET, RRH et pole RS) puis la délégation CGT arrive et enfin la délégation SUD.

À 14h15, le Directeur prend la parole et demande à la délégation CGT (au nombre de 7 agents) de respecter le courrier adressé aux organisations syndicales et de limiter sa délégation à 3 agents comme les autres OS.

Refus d'obtempérer de la CGT. Le respect est un mot à géométrie variable à la CGT !

Le directeur déclare que dans ces conditions la réunion ne peut se tenir.

Fin de séance 14h45.

RÉSULTATS : 16 agents mobilisés pour rien.

À vous de juger !

Pour l'UNSA cette réunion devait démarrer cette démarche « astreinte ».

Il est évident qu'au vu de la complexité du sujet, astreintes par métiers, particularités géographiques, à un moment ou à un autre, des réunions par site et par métier auraient été nécessaires.

C'était bien lors de cette réunion qu'il fallait fixer les règles de cette démarche.

Affaire à suivre ! Il est maintenant possible que la direction agisse seule !

L'UNSA reste disponible et ouverte à la discussion.